

C. 189-19

212

— 4 —

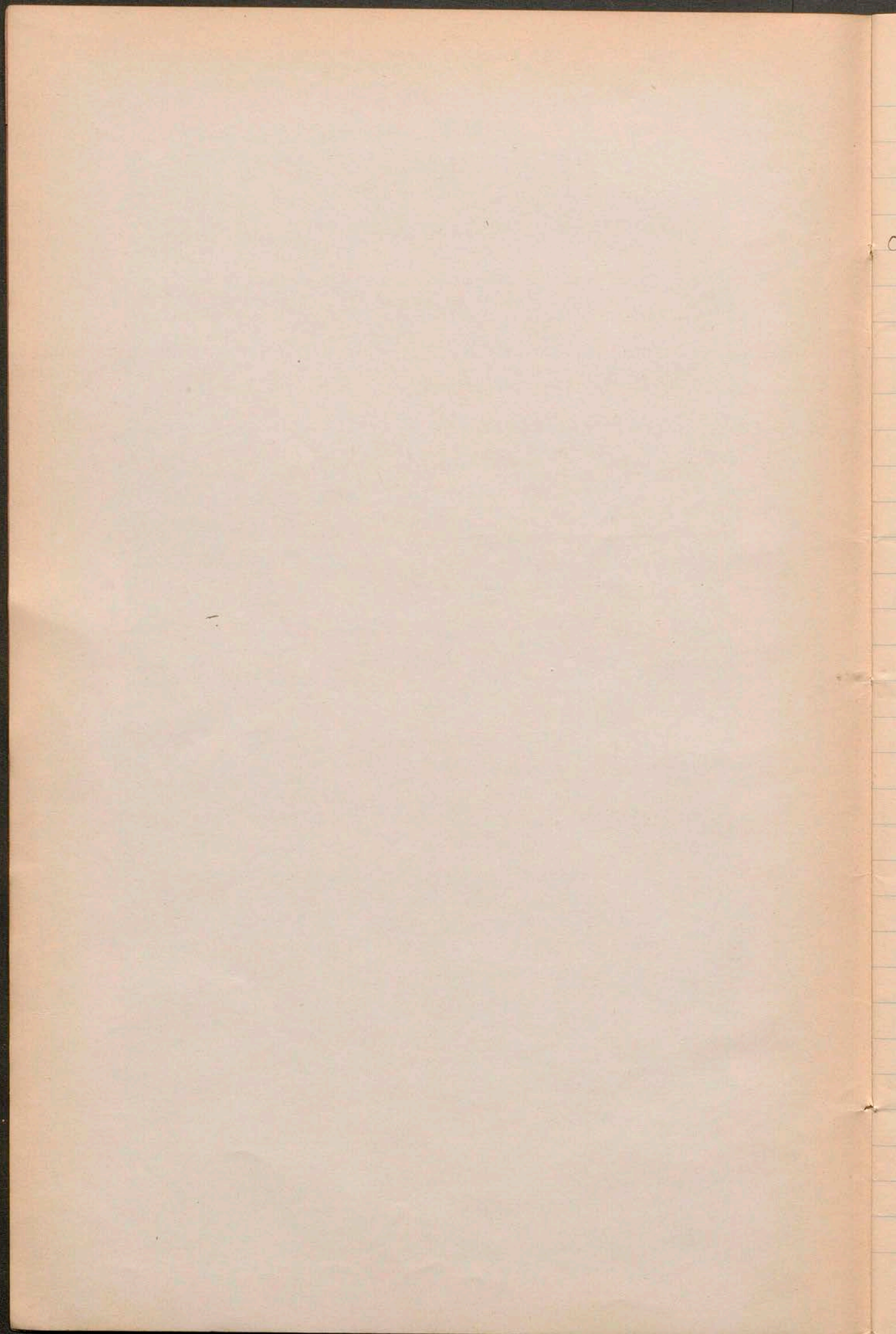
COMMISSION chargée de l'examen du projet
de loi, ADOPTÉ PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS,
portant modification de l'article 445 du Code
d'instruction criminelle.

(Nommée le 16 février 1899.)

MM.

- 1^{er} BUREAU : JULES CAZOT.
- 2^o — OUVRIER.
- 3^o — MAXIME LECOMTE.
- 4^o — MORELLET.
- 5^o — LEGLUDIC.
- 6^o — EUGÈNE GUÉRIN. *President*
- 7^o — PAULIAT. *Secrétaire*
- 8^o — BÉRENGER.
- 9^o — BISSEUIL.

8



Le mardi 17 février

Le conseil a tenu sa séance à l'effet de la constitution.

Le Président d'après M. C. Zol et le secrétaire d'après M. Leconte
présent pour leurs fonctions.

M. C. Zol a été élu président.

M. Leconte a été élu secrétaire. (Leconte)
M. C. Zol a été élu président. (Zol)

M. C. Zol a été élu président.

Le Président

Le Secrétaire

2

Leure du 20 février 1899.

Le bureau est ouvert à 2 h.

M. de Lamoignon a l'honneur de vous adresser.

M. de Lamoignon, a l'honneur de vous adresser le projet de loi sur le régime des eaux.

M. de Lamoignon, a l'honneur de vous adresser le projet de loi sur le régime des eaux.

M. de Lamoignon, a l'honneur de vous adresser le projet de loi sur le régime des eaux.

M. de Lamoignon, a l'honneur de vous adresser le projet de loi sur le régime des eaux.

M. de Lamoignon, a l'honneur de vous adresser le projet de loi sur le régime des eaux.

M. de Lamoignon, a l'honneur de vous adresser le projet de loi sur le régime des eaux.

M. de Lamoignon, a l'honneur de vous adresser le projet de loi sur le régime des eaux.

M. de Lamoignon, a l'honneur de vous adresser le projet de loi sur le régime des eaux.

M. de Lamoignon, a l'honneur de vous adresser le projet de loi sur le régime des eaux.

M. de Lamoignon, a l'honneur de vous adresser le projet de loi sur le régime des eaux.

M. de Lamoignon, a l'honneur de vous adresser le projet de loi sur le régime des eaux.

M. de Lamoignon, a l'honneur de vous adresser le projet de loi sur le régime des eaux.

M. de Lamoignon, a l'honneur de vous adresser le projet de loi sur le régime des eaux.

M. de Lamoignon, a l'honneur de vous adresser le projet de loi sur le régime des eaux.

M. le foid de reuue et interuue.

Les deux mandats ^{sub page} pour la constitution en France ont été envoyés, relatifs aux lois
 existantes. Si l'usage est en Angleterre, et qu'il n'y a plus qu'un statut, la chose est simple. Mais si l'on est
 dans une situation, les différents, et alors le foid est permis qu'il faille faire statuer par la chambre des
 seigneurs et le conseil des lords de la cour de justice, et non par le conseil, pour le peuple du royaume
 ou pour une partie de ce peuple des affaires qui sont traitées. Les affaires civiles sont choses d'un autre genre
 de procédure. C'est un principe de justice, de tout ce qui se fait en matière de cour de justice. On ne
 peut cela qu'à l'insu de la fonction de la cour de justice sur la constitution de la chambre des seigneurs pour les cas de justice
 et le conseil de justice à faire une instruction.

~~le~~
 toute la constitution de la loi de circonstance tenant à son application - l'affaire qui nous tient.
 Le foid est à la suite de la loi de la cour de justice pour les lois de justice et de la cour de justice; et de la cour de justice
 en matière de justice de la cour de justice (voir de la chambre des seigneurs) - après le décret et la lettre de la
 mandement et de justice, le foid est permis par la cour de justice.

M. le foid de reuue de la cour de justice sur l'application de l'instruction faite par la chambre des seigneurs
 de la cour de justice sur la question de la cour de justice (voir de la chambre des seigneurs) fait sur les lois de justice.

La commission pour la loi de justice de la cour de justice.
 Le conseil de justice de la cour de justice sur la question de la cour de justice (voir de la chambre des seigneurs)
 Le foid de reuue.

Le 21 fev.

Le Conseil se reunit - Lecture de l'ordre du jour - et

Chap. de Bizuel

de Bizuel a la parole.

Les observations sont presentees par le M. enten. La majorite desire que le premier partie
soit adoptee. La minorite demande le maintien de l'ordre tel qu'il est.

Le conseil de rapport sur - sept par cinq contre 2, 2 abst.

Le President

E. Guery

27 fev.

Le Conseil se reunit - Lecture de l'ordre du jour - et

Besnard. apres un échange de paroles de nature a ce qu'il soit dit que les choses soient en l'etat
de la piece par le vote du conseil, apres l'adoption.

E. Guery